

Immeuble à Arbon

de la Caisse de pension des ouvriers et employés d'Adolphe Saurer S.A., Arbon
G. P. Dubois, architecte FAS/SIA
H. Wenger, architecte SIA, collaborateur
E. Schubiger, ingénieur SIA
1959-1962

Sur une parcelle de 26 000 m² environ, le programme prévoit la construction de 200 appartements, en deux étapes. Le terrain légèrement en pente vers le sud est traversé par une route de quartier et limité au sud par un ruisseau et une zone de verdure, propriété de la Commune.

L'immeuble faisant l'objet de la première étape abrite 95 familles, soit 230 adultes, 141 enfants au-dessous de 20 ans, au total 373 personnes, réparties dans 64 appartements de 4 ½ pièces, 25 appartements de 3 pièces et 6 appartements de 2 ½ pièces. Les locaux secondaires (caves, garages pour autos, motos et vélos) sont implantés à l'est et à l'ouest de l'immeuble à niveau du terrain afin de ne pas se situer dans la nappe d'eau souterraine qui se trouve seulement à 1 m sous la surface du sol naturel. Les caves sont également les caves-abri et sont recouvertes de 1 m de terre végétale. Chaque appartement possède soit un grenier sur le toit, soit une chambre-débaras dans l'appartement même. Sur le toit également sont placées les buanderies, très bien équipées, et une penderie en plein air. Deux salles communes sont à la disposition des habitants : une salle de musique sur le toit et une autre à l'entresol pour les jeux et réunions diverses.

Une seule cage d'escalier et deux ascenseurs desservent la totalité des appartements et divisent le bâtiment en deux parties bien distinctes :

Dans la partie sud les appartements de 3 pièces, conçus sur un niveau ; au nord les plus grands appartements du type « maisonnette » sur plusieurs niveaux traversent le bâtiment de l'est à l'ouest.

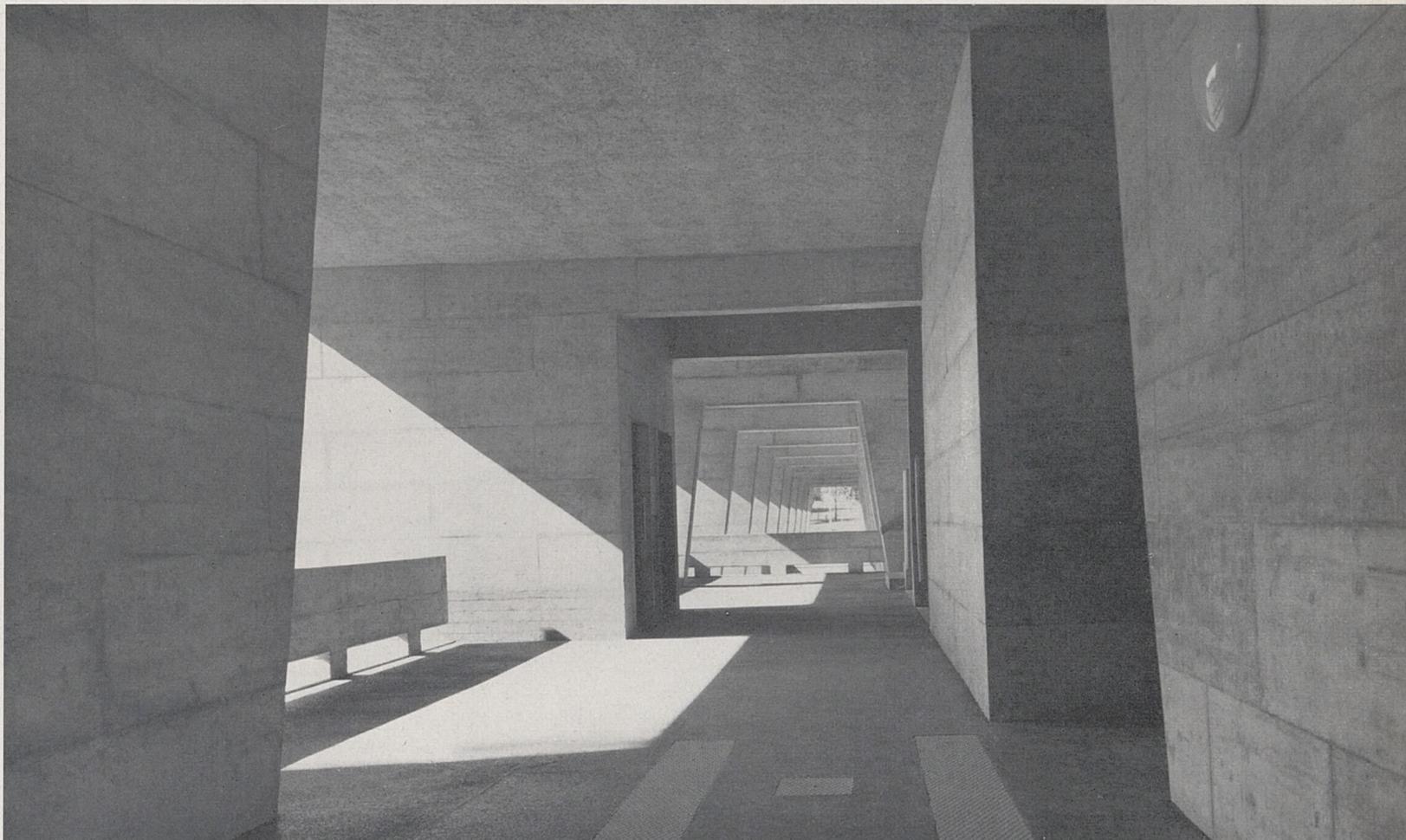
Des rues suspendues à la façade est conduisent des ascenseurs aux appartements. De la cage d'escalier on accède directement aux appartements de 2 ½ pièces et 3 pièces. L'escalier sur la façade nord est une exigence de la police du feu.

Le rez-de-chaussée est libre de tous locaux. L'accès principal de l'immeuble est en plein air, de même la cage d'escalier, de sorte que l'habitant n'entre chez lui qu'au moment où il franchit le seuil de son appartement. Cette conception des circulations communes, déjà connue, autorise sans inconvénient une grande concentration dans un seul immeuble ; il en résulte une économie sensible de la construction.

La construction est en béton armé apparent avec murs portants intérieurs en briques spéciales. Ces murs portants représentent une excellente isolation phonique entre chaque appartement. A l'intérieur des appartements, les parois sont en plaques « Zellton ». Dalles flottantes pour tous les planchers. Concentration des conduites sanitaires et de chauffage dans des gaines isolées.



1. Vue générale nord-est. Sur la façade nord l'escalier de secours exigé par la police du feu.
 2. Détail du rez-de-chaussée. A gauche les ascenseurs. Au fond les piliers sur lesquels repose le bâtiment.
- Photos Wolgensinger.
3. Détail du rez-de-chaussée. Au second plan la rampe donnant accès aux cours.
- Photo M. Forrer.



2

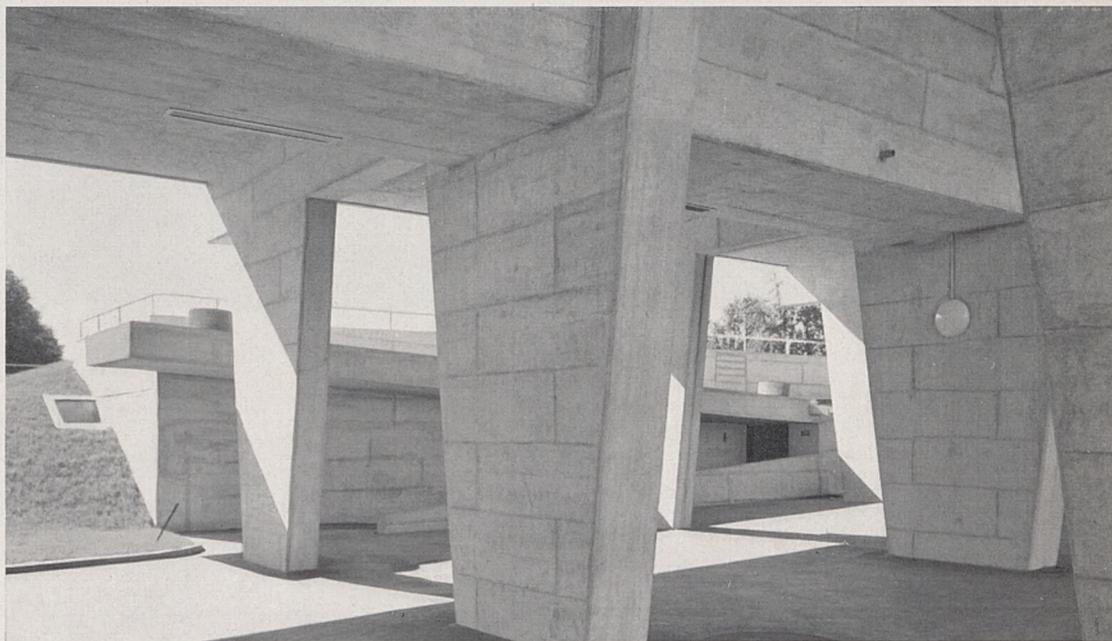
Selon ses besoins et ses goûts, l'habitant peut vivre au contact de la communauté ou isolé dans son appartement.

Les surfaces de verdure qui entourent l'immeuble sont aménagées en terrain de sport (football, basketball) et places de jeux pour les petits. Il est à constater que la fréquentation des terrains de sport est grande, que les prévisions se sont avérées justes.

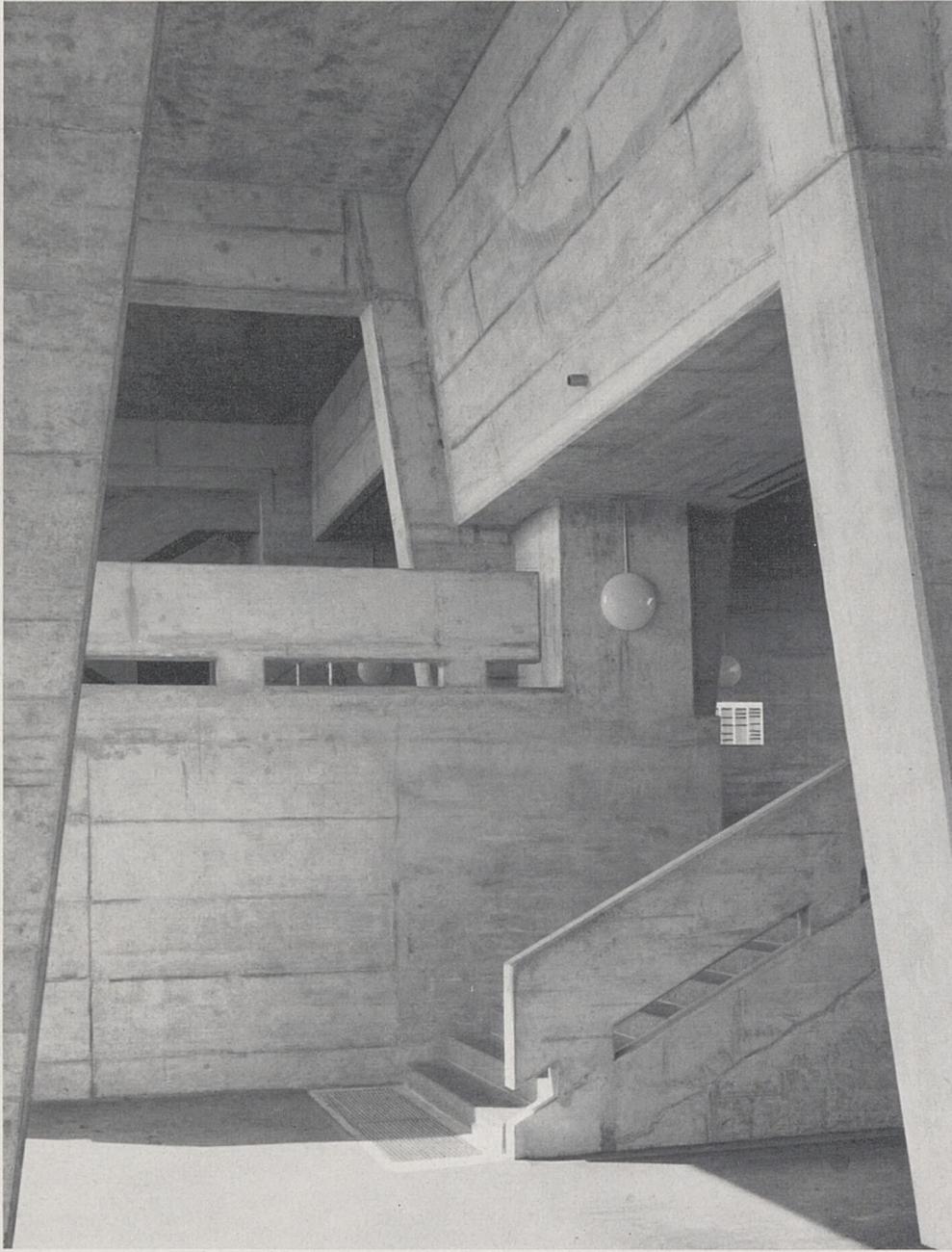
Franchi le seuil de son appartement, l'habitant est à l'abri de tout regard indiscret : aux étages inférieurs, les larges vitrages donnent sur la verdure environnante.

Aux étages supérieurs, la vue s'étend au loin, sur le lac d'un côté, les collines d'Appenzell de l'autre.

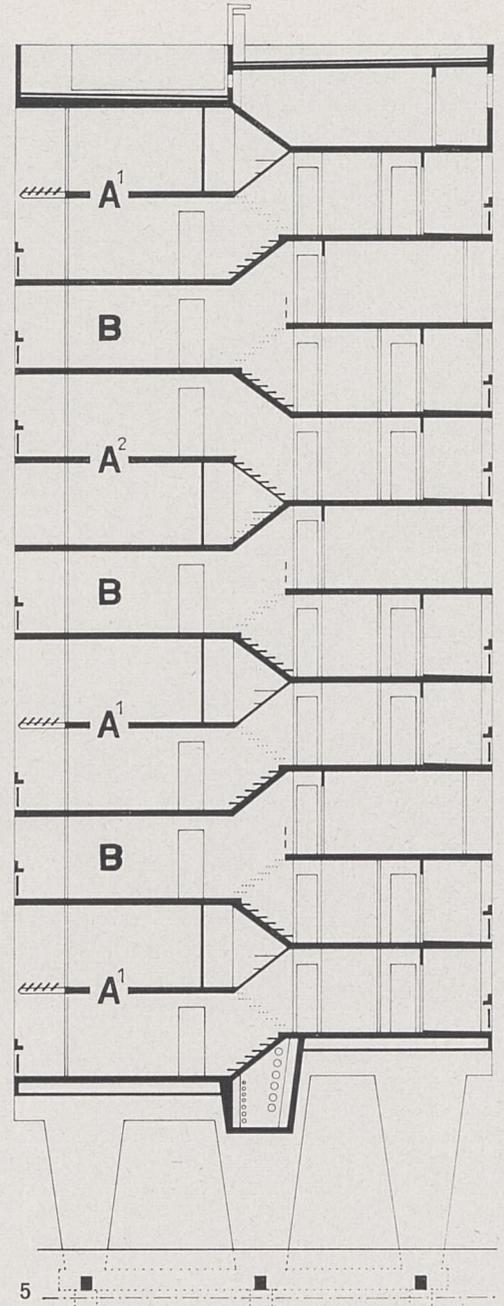
Le principe de respecter d'une part les besoins de la vie au sein de la communauté, d'autre part ceux tout aussi impérieux de la vie individuelle, fut appliqué dès les premières études jusque dans les détails de l'exécution. Seule l'application minutieuse de ce principe justifie une forte concentration pour les buts de l'habitat.



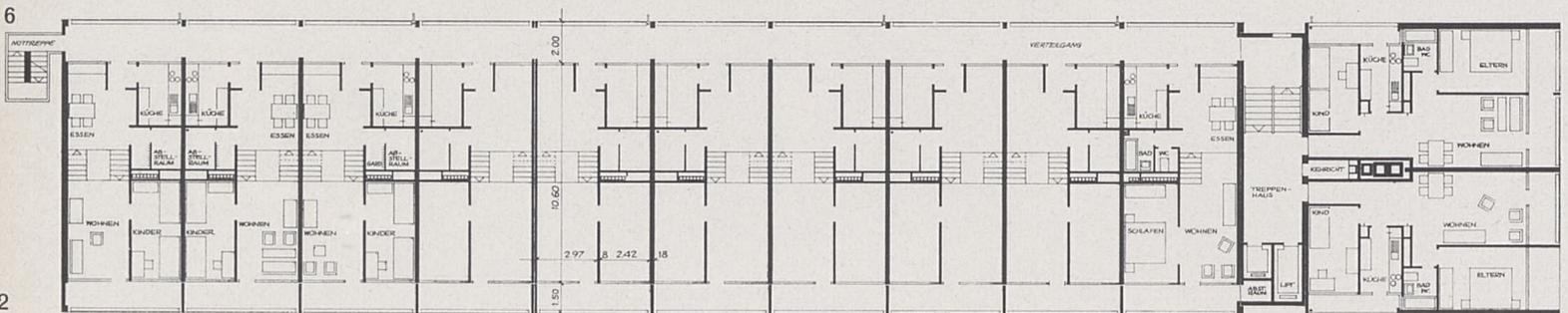
3



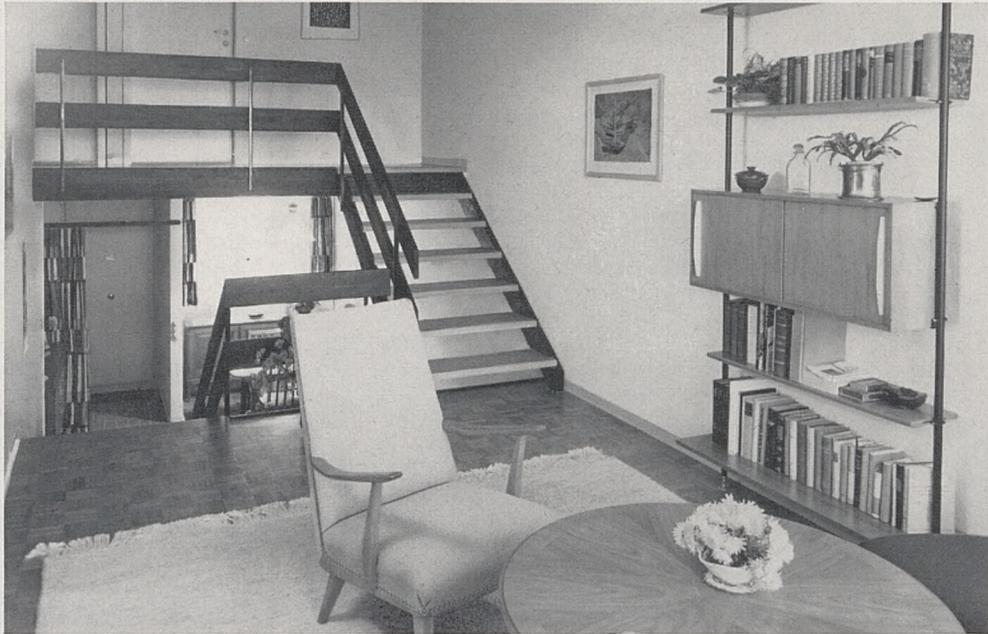
4



5



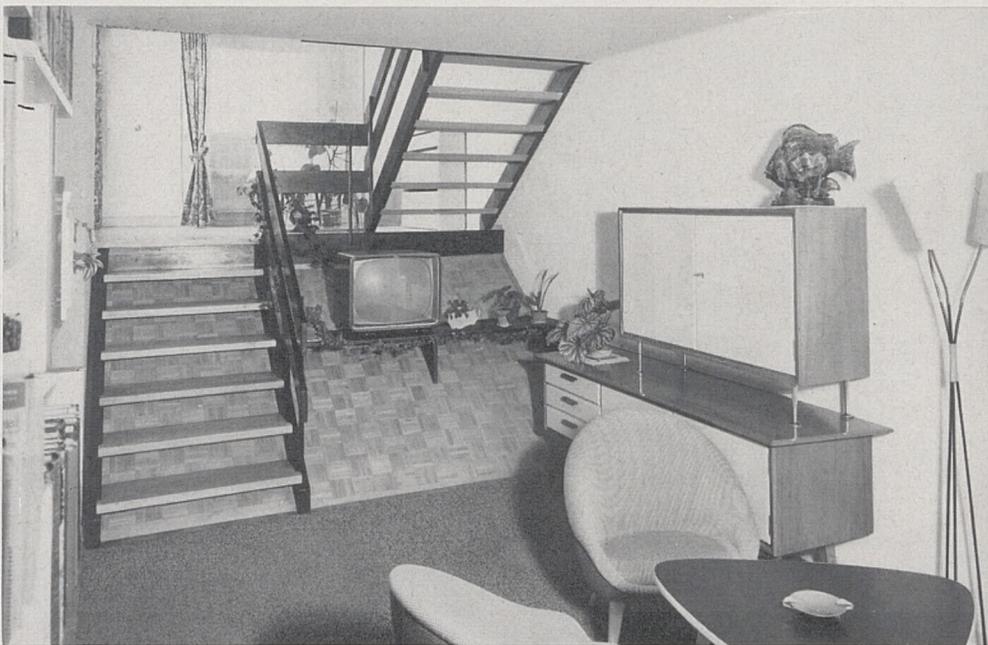
6



7



9



8

4. Détail de l'entrée. Photo M. Forrer.
 5. Coupe.
 6. Plan-type.
 7 et 8. Salle de séjour d'un appartement de 4 ½ pièces. Au niveau inférieur la porte d'entrée. Photos A. Saurer S.A.
 9. Une rue suspendue qui donne accès aux appartements de 4 ½ pièces. Photo M. Forrer.